

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 19 mai 2017	N° 2017-299

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TURNERIE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 19 mai 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale RH et administration générale Direction de la gestion des emplois et des ressources	N° 2017-299

Ajustement d'effectifs et d'organigrammes - Décision - Autorisation

Monsieur Alain DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements ou des évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

Secrétariat général

► **Mission prospective et innovation** : Création d'un poste de catégorie A, animateur

Lauréats de l'appel à projets du programme d'investissements d'avenir « laboratoires d'innovations territoriales », le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) de Nouvelle-Aquitaine, la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL), Bordeaux Métropole et le Département de Gironde se sont associés pour lancer un laboratoire d'innovation territoriale qui vise à mettre en commun des moyens et à nouer de nouveaux partenariats pour favoriser la construction collective de solutions innovantes.

L'ambition de ce projet de laboratoire d'innovation territoriale est de profiter d'un contexte géographique particulier en Nouvelle-Aquitaine afin de développer de nouveaux modes de conception des politiques publiques. Il s'agit de :

- créer un espace commun d'échanges et de partage des compétences ;
- développer l'écoute et la participation des usagers et des habitants ;
- favoriser et développer les initiatives de la part des agents ;
- conforter une dynamique de partenariats inter-administrations en lien avec les acteurs socio-économiques.

En effet, ce laboratoire, situé à Bordeaux-centre, a l'ambition de devenir un lieu qui renforcera les relations de travail entre institutions et entre agents au sein des administrations publiques. Il s'agit avant tout de décloisonner les services pour favoriser la collaboration entre agents de niveaux et de compétences diverses à travers la mise en œuvre de projets innovants (contenu et modalités de réalisation des politiques publiques).

Il aura pour objectif de donner aux agents publics les moyens opérationnels de participer à la co-conception des politiques publiques avec l'ensemble des parties prenantes (usagers, collectifs associatifs, acteurs socio-économiques). En effet, à travers la mise en valeur de leurs idées et de leur potentiel créatif, les agents trouveront dans le laboratoire un nouveau lieu d'expression de leur potentiel et de leurs compétences.

Au niveau collectif, les collaborations et le décloisonnement entre services devraient permettre de pérenniser la co-construction de solutions innovantes sur un territoire à l'issue d'une phase expérimentale de 18 mois. Pour que ce laboratoire puisse fonctionner, il est proposé la création d'un poste de catégorie A, animateur. Ce poste sera financé par le PIA (Plan Investissement Avenir) et fera l'objet d'une compensation intégrale par convention liant le SGAR (Secrétariat général pour les affaires régionales de la Nouvelle Aquitaine) et la Métropole.

Compte tenu de la spécificité du poste et de la mise en place d'une phase expérimentale de 18 mois, l'administration envisage de pouvoir recourir à un agent non-titulaire. En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 29 584 € (1^{er} échelon du grade d'attaché) et 54 406 € (9^{ème} échelon du grade d'attaché principal) ou du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 29 147 € (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 60 699 € (8^{ème} échelon du grade d'ingénieur principal).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes annuelles de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

Direction générale Haute qualité de vie

► **Direction des Bâtiments** : transformation de 2 postes de catégorie C en B et d'un poste de catégorie B en C

La direction des bâtiments assure pour Bordeaux Métropole et 5 communes (Bordeaux, Bruges, Le Taillan Médoc, Pessac, Ambarès et Lagrave) l'ensemble de la maintenance et des travaux dans les bâtiments.

Après presque un an et demi de fonctionnement des ajustements mineurs de l'organisation permettront d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la direction en harmonisant certaines fonctions.

Il vous est proposé au sein du service urgence et petits travaux, de transformer 2 postes de C en B correspondant à des postes de chef de centre, celui des ateliers de Pessac et de Le Taillan Médoc. Ces transformations résultent de l'évolution des missions de ces responsables de centre induites entre autre par la mutualisation, à savoir :

- Plus grande autonomie dans la gestion de l'activité (encadrement des équipes, gestion RH de premier niveau, commandes de fourniture),
- Convergence des modes de fonctionnement avec les autres centres Ateliers du service (gestion des demandes de petits travaux, suivi du budget, bilan d'activité),
- Interlocuteur direct du service commun métropolitain auprès de la commune.

D'autre part, ces modifications permettent d'aboutir à une organisation homogène et cohérente des chefs de centre atelier du service urgence et petits travaux.

Ces transformations sont partiellement compensées par la transformation d'un poste vacant de catégorie B en C au centre atelier de Bruges, qui permet d'harmoniser la composition de l'équipe avec les autres centres ateliers.

Direction générale Valorisation du territoire

► **Mission Rayonnement et Equipements métropolitains** : création d'un poste de catégorie B « Assistant aux chefs de projets » par redéploiement

Le domaine de la «valorisation du territoire» s'inscrit pleinement dans le projet voulu par notre établissement de faire de la Métropole un territoire de référence à l'échelle européenne en 2030.

Dans ce but, la Direction générale valorisation du territoire porte, notamment, l'enjeu de l'attractivité et du rayonnement de la Métropole, par le développement dynamique et harmonieux de son territoire.

En son sein, la Direction générale adjointe Développement a pour mission de mobiliser et mettre en œuvre un ensemble de moyens visant à accompagner son développement et à accroître son attractivité et son rayonnement au niveau national et international.

Dans ce cadre, la Mirem (Mission rayonnement et équipements d'intérêt métropolitain) exerce notamment deux types d'interventions dans le domaine culturel et sportif :

- la poursuite de l'accompagnement en matière d'aménagement du territoire et d'événements d'intérêt métropolitain,

- depuis le 1^{er} janvier 2015 et conformément à l'article 43 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM), les investissements liés à sa compétence de plein droit en matière de «*construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socioéducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain*».

Sur ce dernier point, par délibération-cadre 2016-717 du 2 décembre 2016, le Conseil de Bordeaux Métropole a défini l'intérêt métropolitain et a adopté la liste des équipements culturels et sportifs du territoire ayant vocation à être transférés, avec effet du transfert au 1er janvier 2017.

Pour la mise en œuvre de cette compétence, a été actée la création de deux postes de catégorie A (chef de projets contrats complexes et chef de projets maîtrise d'ouvrage), chargés d'assurer la coordination des services internes et de garantir le lien avec les interlocuteurs métiers.

Afin de venir en appui à ces deux cadres, il apparaît aujourd'hui nécessaire de leur affecter un(e) assistant(e) de niveau rédacteur qui aura pour mission de les accompagner dans le suivi des procédures de maîtrise d'ouvrage, de préparer les éléments du dialogue de gestion avec les communes et d'assurer le suivi avec les instances dédiées (comité technique, comité de suivi...).

Sous la responsabilité de la directrice, cette personne sera également amenée à conduire en propre des dossiers dans le secteur de l'aménagement culturel et sportif du territoire (refuges péri-urbains, carte jeune, principalement).

La création de ce poste se fait à effectif constant par redéploiement et requalification d'un poste de catégorie B actuellement vacant au sein de la Mission stratégie territoriale et ingénierie.

Direction générale des Territoires

► **Pôle territorial de Bordeaux – Direction de la gestion de l'espace public** : suppression de 2 postes de catégorie C

En janvier 2016, des postes de chargés de travaux ont été mutualisés au sein du pôle territorial de Bordeaux. La surveillance du domaine public est une activité gérée aujourd'hui à la fois par les mairies de quartier (ville de Bordeaux) et le pôle territorial de Bordeaux. Après une année d'expérience, il est apparu pertinent de rationaliser les moyens et regrouper à terme les postes relevant de ce domaine d'activité. De plus, on constate que la présence des chargés de travaux au plus près du terrain dans les mairies de quartier présente des avantages en termes de réactivité et d'efficacité. Le regroupement de cette activité se fera au sein de la direction de la proximité de la ville de Bordeaux, au sein de laquelle a été actée la création de 3 postes de chargés de travaux. En contrepartie, 2 postes de catégorie C sont supprimés au sein du pôle territorial de Bordeaux.

► **Pôle territorial de Bordeaux – Direction de la gestion de l'espace public** : adaptation de l'organisation et création d'un poste de catégorie B

Depuis la métropolisation, l'activité propreté a été territorialisée dans 3 services. Ce découpage a engendré des difficultés de gestion sur certains quartiers. Ainsi, en concertation avec les responsables d'équipes propreté, il a été décidé de modifier l'organisation en effectuant une meilleure répartition des postes d'encadrement d'agents de maîtrise. Cette modification conduit à renforcer certains quartiers en y affectant des responsables complémentaires et aux mouvements de postes suivants :

- Transférer 2 postes de catégorie C, agents de maîtrise du service des moyens communs vers le service Bastide Bordeaux Maritime (quartier 3) et le service centre ville (quartier 7)
- Transférer un poste de catégorie C, agent de maîtrise du service centre ville (quartier 2) vers le service ouest (quartier 8).
- Transférer un poste de catégorie C, agent de maîtrise au service centre ville du quartier Nuit vers le quartier 6. Ce mouvement résulte de la réorganisation de l'unité nuit
- Redéploiement de 2 postes d'agents de maîtrise polyvalents initialement rattachés aux centres propreté aux quartiers 1 et 2.
-

Par ailleurs, les activités du centre propreté du service territorial centre ville ainsi que l'importance de l'équipe à encadrer nécessitent de renforcer l'encadrement par la création d'un poste d'adjoint au chef de centre, catégorie B.

Ce poste est compensé budgétairement par la suppression de 2 postes de catégorie C actuellement vacants : un poste de projeteur au service des moyens communs ainsi qu'un poste d'agent de propreté à l'unité nuit.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU l'avis émis par le comité technique du 4 mai 2017

VU la délibération n°2017-295 du Conseil métropolitain du 19 mai 2017 concernant la mise en place de 'LaBase', laboratoire d'innovation de Nouvelle-Aquitaine – Signature de la convention entre les partenaires – Décision – Autorisation

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU' afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements ou des évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la création d'un poste de catégorie A, de trois postes de catégorie B et d'un poste de catégorie C

Article 2 : d'autoriser la suppression d'un poste de catégorie B et de six postes de catégorie C

Article 3 : d'autoriser le recours éventuel aux agents non-titulaires pour le poste mentionné.

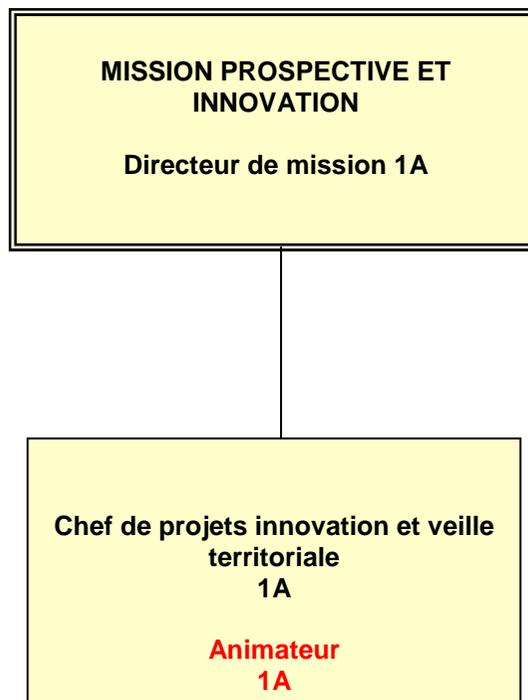
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 16 JUIN 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain DAVID
PUBLIÉ LE : 16 JUIN 2017	

Effectif: 3
Cat A : 3
Cat B : 0
Cat C : 0

MISSION PROSPECTIVE ET INNOVATION

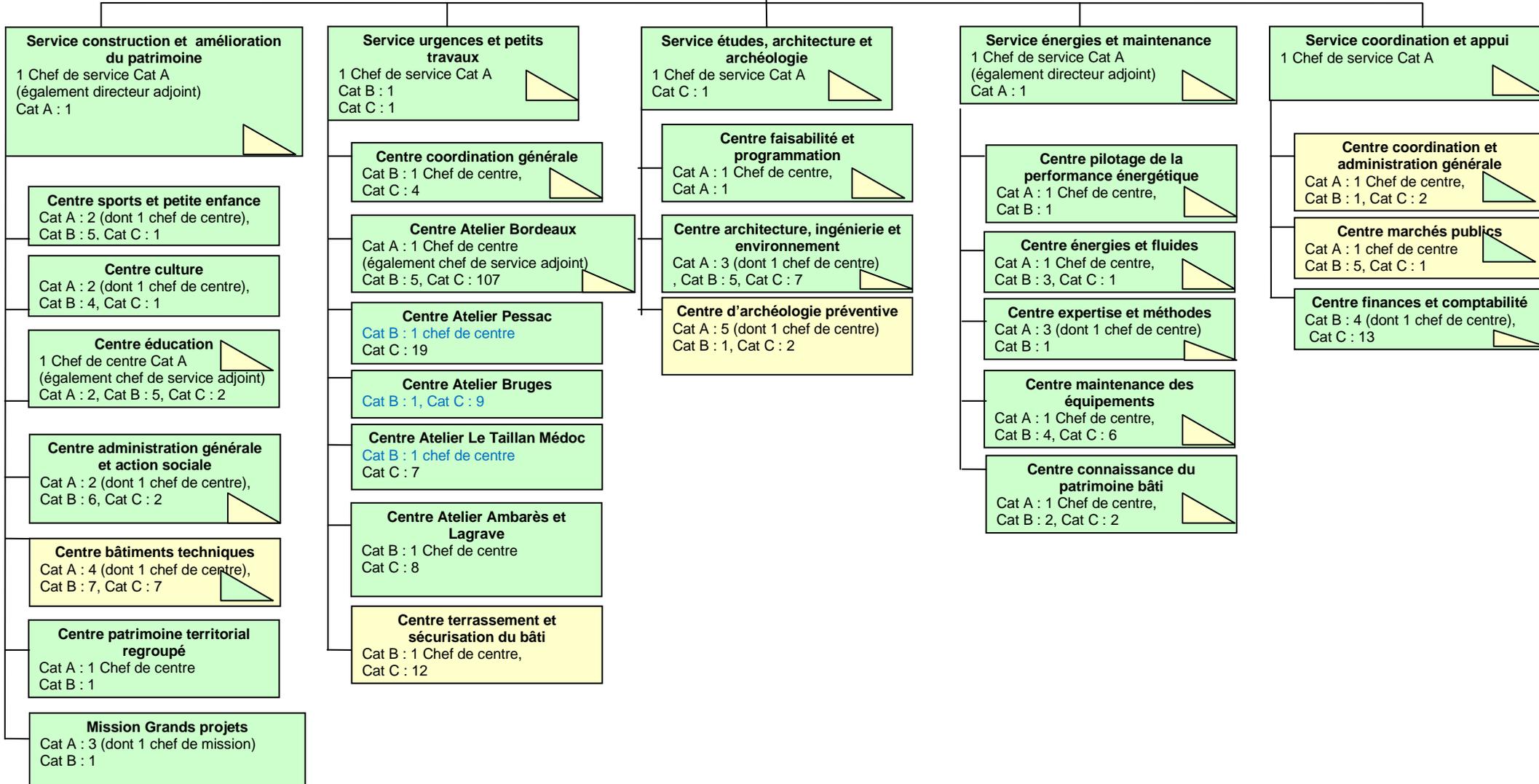


DIRECTION DES BATIMENTS

Effectif : 333
 Cat A : 47
 Cat B : 69
 Cat C : 217

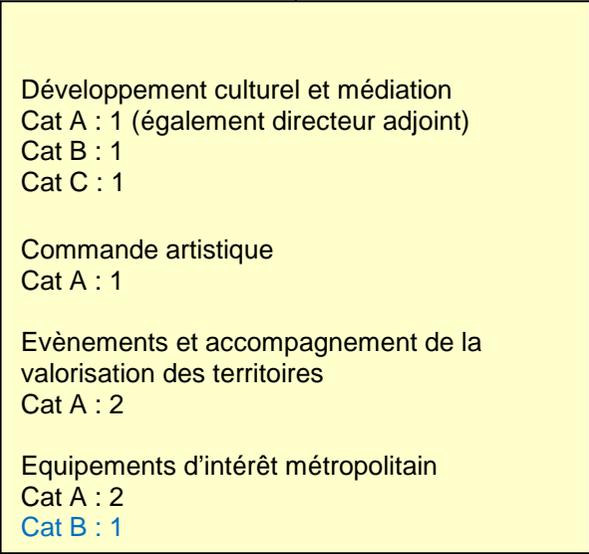
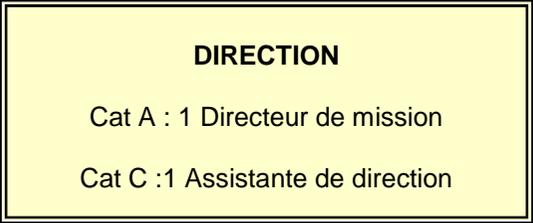
1 Directeur Cat A
 Cat C : 1

Mission Maîtrise d'ouvrage
 Cat A : 2 (dont 1 chef de mission)
 Cat B : 1
 Cat C : 1



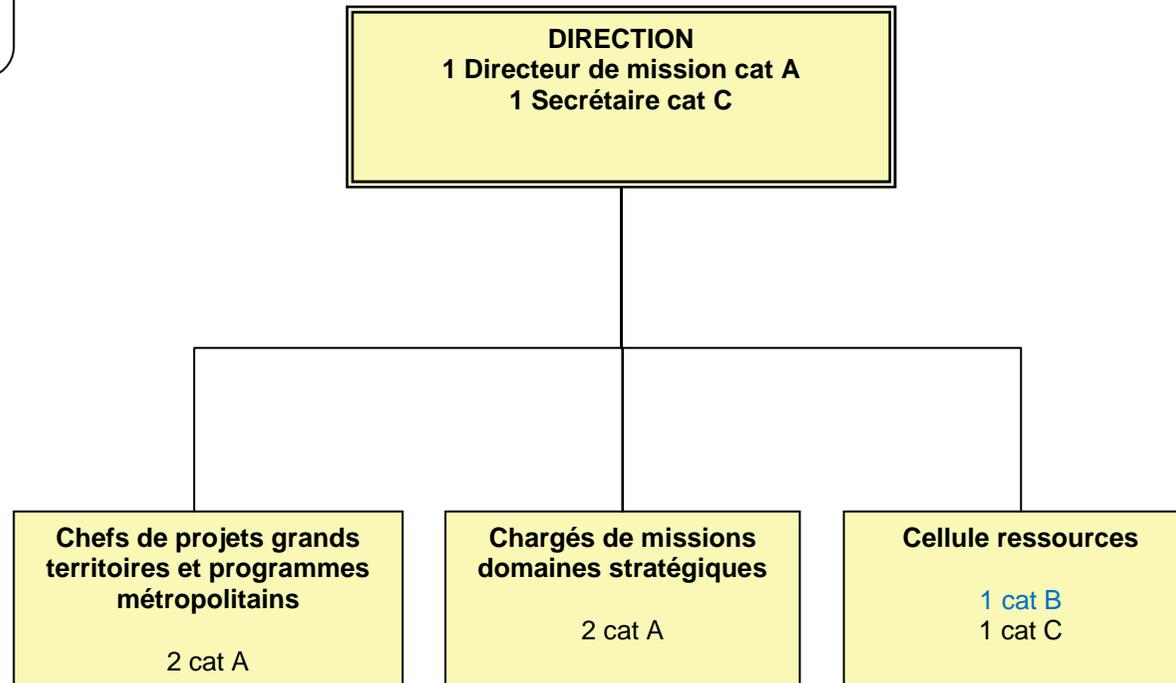
MISSION RAYONNEMENT ET EQUIPEMENTS METROPOLITAINS

Effectif: 11
Cat A : 7
Cat B : 2
Cat C : 2



Effectif : 8
Cat A : 5
Cat B : 1
Cat C : 2

Mission stratégique territoriale et ingénierie

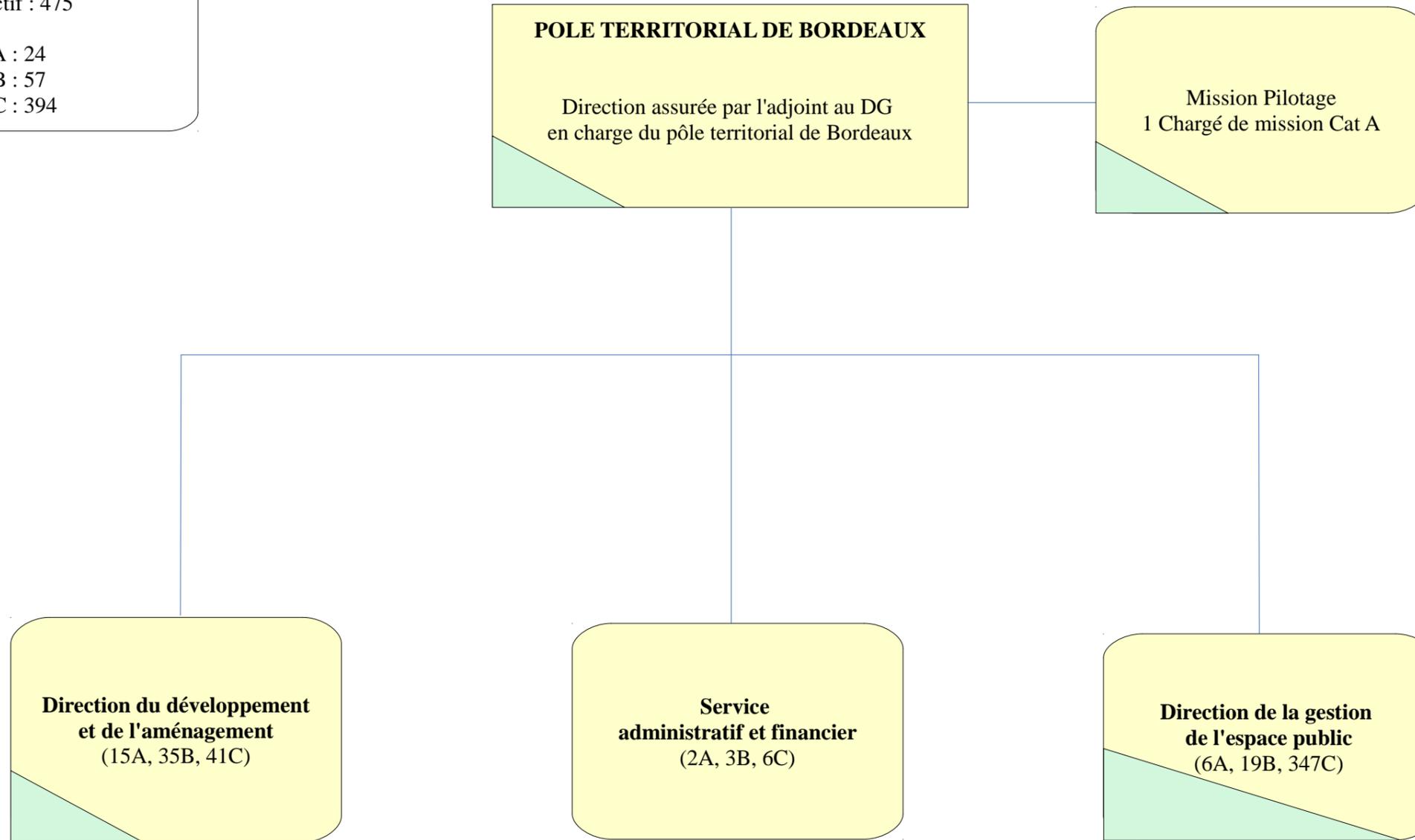


Effectif : 475

Cat A : 24

Cat B : 57

Cat C : 394

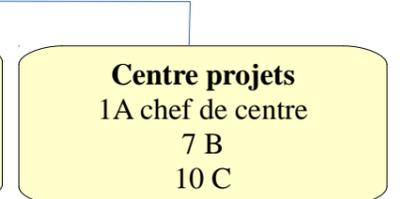
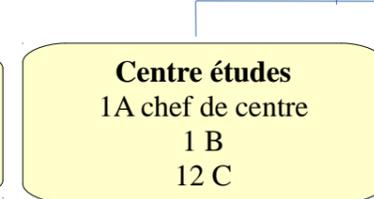
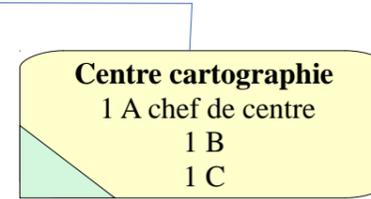
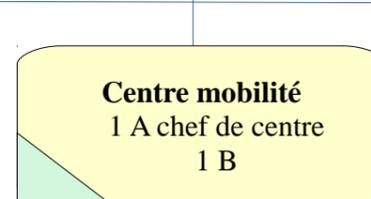
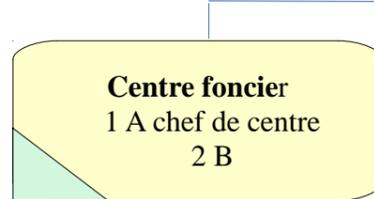
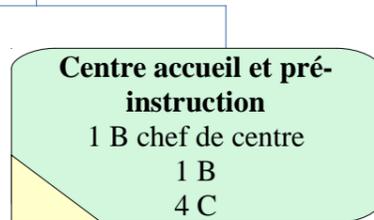
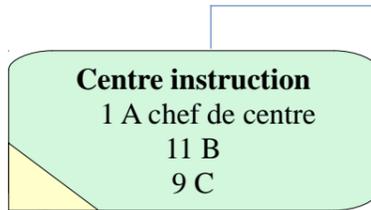
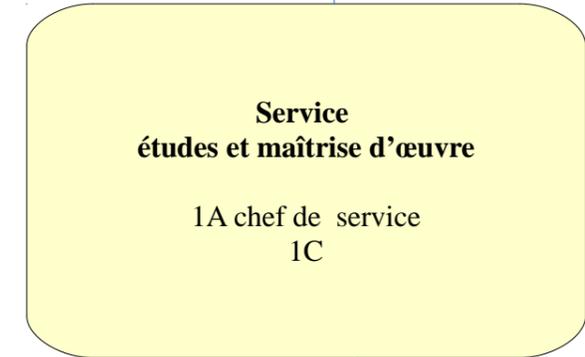
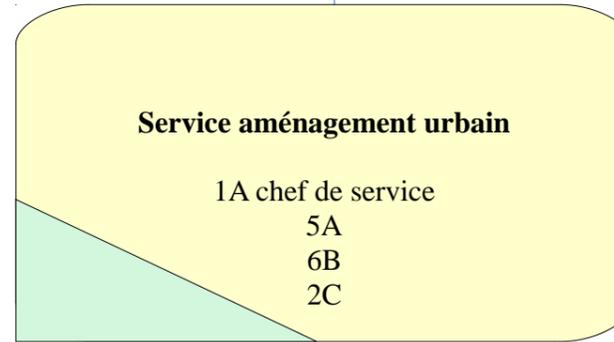
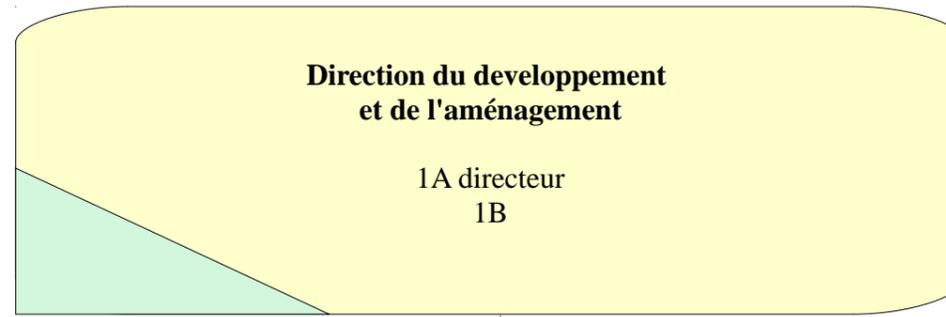


Effectif : 91

Cat A : 15

Cat B : 35

Cat C : 41



Effectif : 372
Cat A : 6
Cat B : 19
Cat C : 347

Direction de la gestion de l'espace public
1 A directeur
1C

Service des moyens communs
1A chef de service
3C

Service maintenance éclairage public
1A chef de service
2B
3C

Service Bastide-Bordeaux Maritime
1A chef de service

Service centre ville
1A chef de service
1C

Service ouest
1A chef de service

Centre sensibilisation/police des déchets
1B chef de centre
11C

Centre gestion du parc matériel et des magasins
1B chef de centre
7C
unité mobiliers urbains
1B chef de cellule
18C

Centre propreté
1B chef de centre
1B Adjoint au chef de centre
6C
3 **unités** sectorielles
Unité Quartier 2 : **1C responsable** / 11C
Unité Quartier 3 : **3C responsables** / 38 C
Unité Quartier 6 : **2C responsables** / 19 C
unité Après midi
2C responsables / 23 C
unité VSDL
3C responsables / 16 C
2C responsables **unité** nuit
18 C

Centre voirie/espaces verts
1B chef de centre
1C 1B
unité maintenance
1B
4C
unité Régie
1B
29 C

Centre propreté
1B chef de centre
2 **unités** sectorielles
Unité Quartier 1 : **2C responsables** / 11C
Unité Quartier 7 : **2C responsables** / 12C

Centre voirie/espaces verts
1B chef de centre
4C
unité maintenance
1B
3C
unité Régie
1B
24C

Centre propreté
1B chef de centre
1C
2 **unités** sectorielles
Unité Quartiers 5/4 : **2C responsables** / 16 C
Unité Quartier 8 : **2C responsables** / 11C

Centre voirie/espaces verts
1B chef de centre
5C
unité maintenance
1B
6C
unité Régie
1B
24C

Effectif : 11

Cat A : 2

Cat B : 3

Cat C : 6

**Service
administratif et financier**

1A chef de service
3B
4C

Centre ressources humaines

1A chef de centre
2C